

Press'Citron

Journal de la Creuse libertaire, numéro 2, mai 2004, prix libre...

L'ouvrier est mort... Vive l'ouvrier !

Les prolos sont à la mode depuis quelques temps (voir p 4)... Est-ce à dire que les médias fêtent la disparition annoncée de cette classe ouvrière si dangereuse ? Ce qui est craint est le plus souvent combattu. Ceci avec d'autant plus de vigueur que la perception du danger est grande. Mais, lorsque ce danger est considéré comme plus ou moins nul, cela devient alors une célébration, fêtée comme pour exorciser l'ancienne peur.

Alors, la classe ouvrière est-elle morte et avec elle, la lutte des classes ? Non, même si le Medef et son gouvernement redoublent de vigueur. Avec toute leur armée de média, il s'agit pour eux de lessiver les dernières traces de ce monde «dangereux» incrusté dans nos cerveaux.

Juste deux exemples pour montrer que le patronat et ses alliés ne sont pas dupes. En effet, eux savent très bien que la lutte des classes est loin d'être terminée. D'abord un fait très grave touchant la criminalisation du mouvement social. Il y a quelques jours, Charles Hoareau

(responsable du comité chômeurs-CGT des Bouches-du-Rhône) a été convoqué par la police pour un prélèvement biologique en vue de son inscription au fichier national des empreintes génétiques. Tout cela parce que Hoareau a été condamné, en juin 2000, à 5 mois de prison avec sursis pour «violence volontaire» lors d'une tentative pour empêcher l'embarquement d'un sans-papier en cours de régularisation. Maintenant, c'est clair, toute lutte sociale sera criminalisée, intimidée, mise en fiche.

Pas de quartier pour les résistants !

Revenons un peu sur ce fichier génétique, c'est édifiant. En juin 1998, le fichier est réservé aux infractions sexuelles. En novembre 2001, il est étendu aux crimes graves (meurtres, «terrorisme»). Enfin, le 18 Mars 2003 avec la «Loi sur la sécurité intérieure, dite Sarkozy», le fichier intègre les actes de petite et moyenne délinquance... avec non

(Suite page 2)



**En 1980,
le PDG d'une grosse
boîte gagnait
20 fois le smic
En 2000,
c'est 495 fois...
(Source Insee)**

Social

Les recalculés et les autres ! Des milliers de pauvres sacrifiés en Creuse... p 3

Mémoires au poing

De la grève au sabotage, quelques idées de sous les fagots... p 6

Motards en colère

Ils débarquent en Creuse... D'où viens-tu motard ? Une histoire méconnue du grand public... p 7

Nucléaire

Depuis 50 ans les pourris-nantis nous ont menti... p 9

Les exclus de haut-débit Internet, 15 % de la Creuse seulement raccordée en 2006. Le scandale... p 10

Spécial parano

Les acteurs sociaux contre la délation institutionnalisée... p 11



**L'Europe est
contagieuse
Abstenez-vous**

Ils ont voté... et puis après ?

Encore une élection de passée... mais qu'est-ce que ça va changer ? Si les élections pouvaient vraiment changer la vie elles seraient interdites depuis longtemps ! Il faut changer de système! La démocratie parlementaire avec ses élu(e)s qui reçoivent des chèques en blanc des votard(e)s doit être remplacée par des délégué(e)s avec des mandats révocables. Un mandat révocable, c'est pas des belles promesses, mais un ensemble de tâches à effectuer du mieux possible, décidées par tout le monde. Avec la possibilité d'être remplacé si on ne les fait pas. Il faut en finir avec le carriérisme politique et développer le fédéralisme libertaire. Ceci consiste à s'organiser de manière à ce que chacun et chacune puisse prendre part aux décisions. Une vraie démocratie directe, quoi... L'anarchisme, quoi !

Bien sûr, pour en arriver là, il faudra réellement en finir avec l'État, les représentations gouvernementales, les idées de nations et de patries... Par le fait d'agir au lieu d'élire, ces idées là s'effritent. Les pouvoirs s'érodent... Les temps changent !

Il existe autre chose que l'électoratisme pour être représenté. Cet autre chose, c'est l'abolition du pouvoir politique et la mise en place d'espaces de décisions ouverts. Changer l'organisation de la société, c'est d'abord ne plus gober les balivernes électorales et construire des alternatives concrètes. S'abstenir c'est bien, mais c'est insuffisant.

Les politicards font partie d'une caste qui ne disparaîtra pas toute seule. Elle s'accroche au pouvoir et aux institutions. En ce moment elle essaye de nous vendre du citoyenisme, du retour à l'autorité de l'État, de la vieille morale...

Plus nous construirons d'espaces anti-autoritaires (c'est à dire sans chefs), avec des libertés (et non pas des règles) définies par tou(te)s, et plus nous nous libérerons du joug étatique et institutionnel. Le mouvement anarchiste a déjà prouvé (et prouve encore) dans ses différentes réalisations qu'il est possible de mettre à bas les idées de pouvoir. Beaucoup d'expériences de sociétés anarchistes (en Espagne, au Mexique, en Ukraine...) ont été exterminées parce qu'elles démontraient par leurs fonctionnements l'inutilité des politicards. Ce qui les gêne le plus, c'est que l'on puisse se passer d'eux, d'être capables de nous organiser sans eux!

Alors, « *Élections, piège à cons !* » cela reste malheureusement vrai... Ceux et celles qui votent cautionnent de fait le système qu'ils et elles élisent. Anti-électoratiste et Anarchiste, je ne donnerai jamais ma voix à un politicard. Je n'ai pas besoin qu'il parle à ma place!

Alayn Dropsy

(Suite de la page 1)

plus seulement les condamnés mais aussi les mis en cause !

Le deuxième exemple est le signe avant-coureur de luttes syndicales de plus en plus dures. Virgin vient d'être autorisé par le ministère du travail à licencier un délégué syndical contre l'avis de l'inspection du travail. Cela montre bien le peu d'efficacité de l'Inspection du travail dans la protection des travailleurs. Le Medef avec ses représentants politiques sont les réels détenteurs de tout pouvoir. Ils n'ont à se soumettre à aucune législation, même celle qu'ils ont eux-mêmes mis en place. *Tout salarié est soumis au bon vouloir de son maître !*

Il faut signaler le motif du licenciement « *harcèlement moral à l'égard de son supérieur hiérarchique* »... L'activité syndicale devient donc une activité criminelle. On croit rêver ! Bakounine, réveille toi...

Nous voici bien au cœur de cette lutte des classes qui n'existerait plus. Que nos ennemis veuillent nous prendre pour des cons, c'est de bonne guerre. Qu'ils ne comptent pas sur nous pour nous laisser mener à l'abattoir sans rien dire. *La lutte existe, la guerre de classes n'est pas terminée !* Et on continue de nous asséner que la lutte de classes n'existe plus et n'est qu'une illusion ! C'est à dégueuler...

La lutte continue et on vendra chèrement notre peau.

La rédaction

Citoyens ! mêlons-nous de nos affaires...

Mercredi 17 mars 2004, un militant d'AC! CUM, Michel Tournier, comparaisait devant le Tribunal de Montluçon pour injures à personnes ayant autorité, refus d'obtempérer et rébellion....

Il y a deux mois environ, ce militant a assisté à un contrôle d'identité auprès de jeunes assis sur un banc dans une avenue de Montluçon. Contrôle "poussé" avec fouille des sacs, demande d'enlever les chaussures, etc. Michel est intervenu pour demander le pourquoi du comment de la chose... En fait c'est cette intervention qui lui est reproché. Comme l'a dit le juge: "où va-t-on si les citoyens se mêlent de ce qui ne les regarde pas?"

Il y a peu, les policiers municipaux ont défilé dans la rue pour demander plus de sous puisqu'ils avaient plus de responsabilité. C'est vrai qu'avec Sarkozy les policiers ont plus de pouvoirs... Mais, comme l'a très bien expliqué l'avocat, cela ne leur donne pas tous les droits. Nous pensons que dans cette société il est de plus en plus important que les citoyens se sentent responsables et interviennent devant toute injustice ou abus. Etre épris de justice sociale n'est pas un délit.

Pour Michel ce mercredi se solde par deux mois de prison avec sursis (mise à l'épreuve de 18 mois), 300 euros de dédommagement pour chaque policier s'étant porté partie civile. Il faut bien sur ajouter les frais de justice... cela va faire une ardoise d'environ 1 500 euros!

Nous espérons qu'en 2004, la vieille méthode de faire taire les militants en les privant de moyens d'existence ne fonctionnera pas. Un seul moyen de réagir: donnons tous "un petit quelque chose".

Vous pouvez agir en envoyant vos dons au :

**Comité de Soutien à Michel Tournier
127 avenue Kennedy à Montluçon**

Vos chèques doivent être libellés à l'ordre d'AC! CUM (CCP, n° 4 370 02 J) avec au dos "pour Michel".

L'inacceptable travail obligatoire

Une nouvelle étape est franchie dans la précarisation du travail salarié. Sous couvert de favoriser la réinsertion des chômeurs bénéficiant du RMI, le patronat se voit offrir une main-d'oeuvre à coût très réduit. A condition que les conseils généraux financent ces emplois à hauteur du RMI, les patrons s'engageront à payer au moins le SMIC.

Après les nombreuses exonérations de charges à l'embauche, il est aujourd'hui imposé aux conseils généraux de supporter une grande partie du coût du salaire normalement dévolu aux entreprises. Les patrons vont désormais être rémunérés sur des fonds publics pour embaucher des travailleurs corvéables à merci. Côté chômeur, une atteinte intolérable est portée à la liberté individuelle des personnes tenues d'accepter l'emploi proposé, sous peine de voir les allocations chômage supprimées en cas de refus. Faut-il rappeler qu'aucune convention collective ne vient encadrer ces contrats, d'une durée maximale d'un an, et qu'aucun recours ne se présente au RMAste, si ce



n'est celui d'être exploité puis renvoyé à son chômage l'année suivante. Aucune circonstance (éloignement géographique, inadaptation de l'emploi à

la formation initiale du chômeur, raisons familiales) ne sera tolérée pour refuser ces contrats. Il s'agit d'un retour au travail obligatoire, qui laisse sur le bas côté toutes les garanties arrachées par les travailleurs via les conventions collectives. L'économie française a détruit 51700 emplois salariés en 2003 et le chômage ne cesse d'augmenter. Ce n'est certainement pas une baisse du chômage qui est visée par le RMA, mais un « assouplissement » du code du travail ardemment souhaité par le patronat; afin d'exploiter, de licencier, de profiter et de s'enrichir au moindre coût.

Ainsi le RMA constitue une vraie régression sociale et une atteinte à la liberté.

Les conseillers généraux doivent savoir qu'ils prendront une part active dans la politique de casse sociale, à chaque fois qu'ils financeront ces contrats. Cependant aucune obligation n'existe pour les conseils généraux dans la mise en oeuvre de ces contrats. Ils peuvent se déclarer en résistance face à cette offensive capitaliste en refusant de collaborer à ce dispositif.

Nous étudierons donc de près à ce sujet la position de nos édiles creusoises. A suivre ...

PRESS' CITRON

Recalculés contre surbookés

Super pour les copains marseillais rétablis dans leurs droits ! Cependant y'a de quoi être catastrophés de voir que c'est la justice bourgeoise qui rappelle désormais à l'ordre patrons et...syndicats ! Catastrophés aussi de considérer que le syndicalisme le plus offensif en matière de défense des travailleurs, en est réduit à suivre la dérive judiciaire qui est imposée partout...

Ainsi 2053 chômeurs auraient déposé plainte auprès des tribunaux en France. Qui sont-ils au regard des 265 000 qui ont été purement et simplement privés de leurs allocations en janvier dernier ? Sans parler des 860 000 qui risquent de l'être d'ici deux ans...Aucun syndicat aujourd'hui ne propose aux salariés d'entrer en grève pour forcer le patronat à augmenter ses cotisations et c'est cela la vraie catastrophe ! Les richesses existent, elles doivent profiter à ceux qui les produisent !

Si le jugement de Marseille a le mérite de conforter les salariés, les chômeurs et les travailleurs dans leur bon droit contre l'arrogance criminelle du Médef et de l'État, il ne remplacera jamais la nécessaire lutte des classes qui s'appuie sur la détermination des travailleurs et l'action collective.



Bref panorama de la presse anarchiste en France

Continuons donc notre modeste exploration de la planète « presse anarchiste » commencée dans le PRESS'CITRON précédent, en présentant d'autres publications à diffusion nationale.

Le domaine anarcho-syndicaliste produit des revues de qualité dont l'audience dépasse souvent le cercle de ses militants et sympathisants.

Les Temps maudits

Revue -plus ou moins trimestrielle- anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire éditée par la Confédération Nationale du Travail

C'est sans doute la revue la plus connue. Importante par sa pagination (130 voire 160 pages), par la qualité de ses articles, par la pertinence de ses analyses mais aussi par l'originalité des thèmes abordés, elle joue le rôle de pôle théorique de la CNT Vignoles.

Dans son dernier numéro (n° 18 Janvier/Avril 2004), un éditorial très lucide, «*la guerre sociale est déclarée*» fait le point sur la «*sombre liste des batailles engagées par le patronat contre le salariat*». Triste réalité mais sûrement pas suffisante pour nous faire abandonner le combat dans cette guerre sociale. 2 longs articles (20 à 30 pages) pour «*comprendre l'intermittence et ses conséquences dans les métiers du spectacle*» et réfléchir sur la «*participation de la société civile : entre démocratie directe et cogestion*». On y trouve aussi un texte, «*ambiguïté de l'anti-altermondialisation*» de Patrick Mignard (professeur d'économie à Toulouse qui a déjà publié plusieurs livres dont le fameux «*Manuel d'économie à l'usage de celles et de ceux qui n'y comprennent rien*») qui s'interroge sur «*le fondement de la réalité de ce mouvement et sur ce qu'il exprime réellement, au-delà des discours de circonstance et des prises de positions souvent opportunistes*». De quoi alimenter une polémique avec les gourous de ce mouvement...

Un autre futur

Revue de la Fédération CNT de la communication, de la culture et du spectacle

Dans son numéro 6 (octobre 2003), on trouve bien sûr une étude concernant «*les travailleurs du spectacle en lutte*» mais aussi des articles sur l'actualité littéraire comme la présentation du dernier livre de Jann-Marc Rouillan («*Glucksamschlipzig, le roman de Gluck*»), un des fondateurs d'Action Directe, atteint de mort lente, au vrai sens du terme, dans les geôles françaises. L'éloge qu'en fait Dominique Grange n'est pas usurpée, loin de là. Si il y a un «roman» à lire en ce moment, c'est bien celui-là. A ne pas manquer.

L'actualité cinématographique n'est pas oubliée

non plus avec «*on ira tous au paradis*» consacré au film de l'espagnol Fernando Leon de Arano («*Los lunes al sol*»—les lundis au soleil). Mi film, mi documentaire qui nous plonge dans l'univers sans pitié du chômage de longue durée, suite à des fermetures aux chantiers navals de Vigo en Galise.

Une revue à ne pas manquer par la qualité de sa présentation, de son iconographie. Très agréable à lire.

N'autre école

Revue de la Fédération CNT des travailleurs de l'éducation -- Pour une révolution sociale, éducative et pédagogique

Chaque numéro de cette revue est construit autour d'un thème qui est approfondi avec compétence et sérieux. On trouve un mélange d'analyses théoriques solides, d'interviews, de bibliographies, de textes historiques.

Dans le dernier numéro (n°5 -- Hiver 2003) consacré à «*La grève, une école de lutte*», un article, «*L'action interpro : une pratique qui (re) vient de loin*» nous fait revenir sur une pratique redécouverte un peu partout (en Creuse à Guéret, à Aubusson) à l'occasion du mouvement de grève du printemps dernier. Et on peut dire que ce ne fut pas spécialement du goût des bureaucraties syndicales ! Un autre sujet brûlant et polémique, «*Tu veux la grève générale ? Passe d'abord ton bac...*», celui du blocage des examens comme arme des enseignants grévistes. Comme il est dit cette «*question sensible recroisera forcément, un jour ou l'autre, notre chemin*» !

Offensive

Trimestriel d'Offensive libertaire et sociale

Dans leur dernier numéro (n°2 -Printemps 2004), des rubriques bien en place qui couvrent un peu tous les aspects de la société : des brèves en France, des analyses sur un problème particulier (*la condition féminine*), un dossier consistant sur «*La grève à réinventer*», des réflexions (sur *l'idéologie publicitaire*), des brèves à l'Étranger, un long entretien avec *Olivier Vinay*, militant de l'École Émancipée--Émancipation dans lequel de nombreux aspects de l'école et de ses composantes militantes sont abordés, sans oublier la funeste OPA de la LCR sur l'ancienne École Émancipée. Et tout cela est complété par un volet contre-culture qui balaye un champ assez vaste : des livres (de «*Classe fantôme*» de Jean-Pierre Levaray à une BD sur les hobos américains et la crise de 1929, les «*rois vagabonds*») au cinéma «montrant la guerre» en passant par la musique et le théâtre ! Une revue à suivre.

Ce panorama n'est toujours pas fini... la suite dans PRESS'CITRON n°3...

Francis LAVEIX

La classe ouvrière dans tous ces médias

Pour commencer un bouquin de Franck Magloire Ouvrière, fils d'une ouvrière d'une usine Moulinex. Il raconte le trajet de sa mère, de la soumission jusqu'à la lutte, pour se terminer comme souvent par les licenciements et la fermeture de la boîte.. Fin d'une histoire ! Une adaptation de ce témoignage a été faite pour le théâtre.

Une mise en forme de la parole des salariés de l'usine Métaleurop par Frédéric.H Fajardie dans la publication **Métaleurop, paroles ouvrières**. C'est à la demande de l'association *Colères du présent* (relayant une demande des ouvriers) que l'auteur fut invité en résidence «pour éviter qu'en plus de la perte de leur gagne-pain, ne soient effacées l'histoire de ce bastion de la classe ouvrière et la mémoire de cette lutte exemplaire».

Le dernier texte de notre compagnon anarchiste Jean-Pierre Levaray, **Classe fantôme, chroniques ouvrières** (après le fameux **Putain d'usine** encensé par toute la gauche et même une partie de la droite !). Levaray, toujours ouvrier dans une usine classée Seveso de la région de Rouen, sœur jumelle de l'ex-usine AZF de Toulouse, trace le portrait de quelques uns de ses compagnons de souffrance qui «tentent d'échapper à l'enfermement avec l'énergie du désespoir».

A la télévision, après un **Ressources humaines** de Laurent Cantet (1999), acclamé sans réserves par tous les fossoyeurs de celle-ci, plus récemment nous avons pu voir le premier long-métrage de Pierre Schoeller, **Zéro défaut** qui se déroule dans le monde de l'industrie, avec ces chaînes, ces cadences, ces ouvriers émigrés, l'arrogance des petits chefs... C'est à dire, l'ordinaire d'une vie d'usine !

Il ne faut pas oublier les diverses émissions sur l'insécurité sociale comme **Le bateau-livre-l'insécurité sociale** dans laquelle sont rassemblés des sociologues, un écrivain (Fajardie) et un ministre délégué à la ville. Tous se mettent d'accord sur l'insupportable détresse de ces ouvriers à la dérive suite à un «plan de restructuration» avec son cortège de licenciements. Que de larmes de crocodiles pour certains ! Tout cela complété par une pluie de documentaires d'excellente qualité, que ce soit, **Les prolos, 300 jours de colère** et bien d'autres.

Au cinéma, pour ne citer que le film récent de Jean-Marc Moutout **Violence des échanges en milieu tempéré**. L'univers «anti-humain» des consultants en entreprise : l'analyse minutieuse d'une certaine comptabilité, le chronométrage des cadences, l'élaboration des bilans de compétence,... pour aboutir comme toujours à la délocalisation et aux licenciements.

Cette classe ouvrière donnée comme moribonde n'en finit plus d'être disséquée, examinée, auscultée par une cohorte de spécialistes universitaires plus ou moins bien intentionnés. Dans cette dernière catégorie, on peut citer quand même les travaux des deux sociologues, Stéphane Beaud et Michel Pialoux (en 1999, **Retour sur la condition ouvrière-Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard** et en 2003, **Violences urbaines, violence sociale-Genèse des nouvelles classes dangereuses**).

F.L.

De la grève au sabotage

En mars, pour obtenir des moyens pour la recherche publique, les directeurs de laboratoires, réunis en assemblée générale, démissionnent collectivement de leurs responsabilités administratives. En pratiquant "à moyens limités, travail limité" ils s'inspirent d'une vieille idée : "à mauvaise paye, mauvais travail!". Le 8 avril, pour la deuxième fois en quelques mois, les salariés d'EDF en grève mettent sur pied des actions qui dépassent la simple coupure de courant : coupures de courant ciblées sur des élus et des patrons particulièrement favorables à la privatisation d'EDF, maintien du tarif de nuit pour les abonnés, rétablissement du courant pour des familles démunies qui ne pouvaient pas payer leur facture. Agissant ainsi ils réactivent une vieille pratique : le sabotage, qui pénalise surtout l'état, les patrons et les actionnaires.

Les grévistes sont toujours accusés par le pouvoir en place de "prendre en otages" les usagers. Mais quand les employés d'autoroutes laissent passer gratuitement les automobilistes, ils ne prennent personne en



Actualité de Pouget

Quelques phrases tirées du *Sabotage*

"C'est qu'en effet le sabotage est dans la guerre sociale ce que sont les guérillas dans les guerres nationales".

"Le sabotage s'attaque au patron, soit par le ralentissement du travail, soit en rendant les produits fabriqués invendables, soit en immobilisant ou en rendant inutilisable l'instrument de production, mais le consommateur ne doit pas souffrir de cette guerre faite à l'exploiteur."

"La falsification, la sophistication, la tromperie, le mensonge, le vol, l'escroquerie sont la trame de la société capitaliste; les supprimer équivaldrait à les tuer... Il ne faut pas s'illusionner : le jour où on tenterait d'introduire dans les rapports sociaux, à tous les degrés et dans tous les plans, une stricte loyauté, une scrupuleuse bonne foi, plus rien ne resterait debout, ni industrie, ni commerce, ni banque...,"

Le style de Pouget

"L'argot? J'en connais pas un traître mot, foutre! J'écris comme tout le monde parle, ou du moins, je tâche d'arriver à ça. Quand les idées sortent de votre caboche, elles ne sont pas pommadées, bichonnées comme des garces de la haute, elles sortent aussi nature que les asticots du fromage."

otage et leurs grèves ne durent pas car les patrons cèdent vite. Sabotage encore. Quand les contrôleurs de la Sncf ne vérifient pas les billets leur grève est populaire. Sabotage toujours.

Vieilles idées et vieilles pratiques popularisées dès 1897 par Emile Pouget, syndicaliste révolutionnaire et ardent propagandiste avec son journal *Le Père Peinard* et dans son ouvrage *Le sabotage* (1910)

Une autre vieille pratique n'est guère plus employée que par les douaniers, il s'agit de la grève du zèle ou "obstructionnisme", définie

Emile Pouget (1860-1931)

Journaliste, pamphlétaire et syndicaliste révolutionnaire, a eu une grande audience à l'aube du 20^{ème} siècle, à la fois par ses prises de positions et par son style polémique et populaire. Il tourne le dos aux phraséologies révolutionnaires. Pour lui la gouaille populaire, loin d'être un défouloir démagogique, est l'équivalent poétique de l'action directe qu'il prône dans les luttes sociales. Avec d'autres anarchistes il contribue à maintenir une orientation anarcho-syndicaliste, antimilitariste, antiparlementaire et insurrectionnaliste à la tête de la CGT

ainsi par Pouget : *respect et application, poussés jusqu'à l'absurde, des règlements; accomplissement de la besogne dévolue avec un soin excessif et une non moins excessive lenteur.* Dans une société où les assureurs tiennent le haut du pavé, où la sécurité et le principe de précaution dominant l'idéologie, imaginons une grève du zèle sécuritaire. N'importe quel corps de métier peut paralyser la machine en appliquant simplement à la lettre toutes les consignes de sécurité souvent contradictoires en vigueur. De quoi rendre fous tous nos énarques galonnés et pas mal de leurs bureaucrates inféodés.

On peut imaginer des tas de formes d'action de ce type qui touchent directement le patronat au tiroir caisse et nuisent à la fée rentabilité tout en étant populaires. Et si on imaginait une grève du zèle des salariés qui entre en conjonction avec une vague de désobéissance civile des "citoyens-usagers"?

Patrick Faure

Nous pouvons vous envoyer une copie du *Sabotage* (aujourd'hui non réédité) en prix libre mais avec un mini pour les frais de postes.

A bas la fête du travail... Vive le 1^{er} Mai !

Le 1 Mai, Journée de luttes Internationales, puise ses origines dans l'histoire du monde ouvrier du 19^{ème} siècle.

Il est lié au mouvement anarchiste tant aux Etats-Unis qu'en France.

Le samedi 1^{er} Mai 1886, des syndicats américains et le journal anarchiste « The Alarm » appellent à un mouvement revendicatif pour la journée de 8 heures : 350000 ouvriers se mettent en grève, paralysant 12000 usines.

Le 3 Mai se tient un meeting près des usines Mac Cormick à Chicago, point de départ de la grève. Des affrontements ont lieu avec la police qui finit par tirer, tuer 6 ouvriers et en blesser une cinquantaine d'autres. Le lendemain, tout Chicago est en grève, et un grand rassemblement de protestation est prévu en soirée à Haymarket.

Alors que le meeting allait se terminer dans le calme, une répression sauvage s'abat. C'est alors qu'une bombe est lancée sur la police qui riposte en tirant une fois de plus sur la foule. Le bilan exact des victimes ne sera jamais communiqué. En revanche, tenus pour responsables, huit des organisateurs du meeting, la plupart anarchistes, seront arrêtés. Le procès en condamnera 5 sans preuves (1). Malgré l'agitation internationale, 4 seront pendus le 11 Novembre, Lingg s'étant suicidé la veille dans sa cellule.

C'est en 1889, à Paris, que le Congrès de la II^{ème} Internationale socialiste décidera de faire du 1^{er} Mai une journée de lutte internationale, avec comme objectif la journée de 8 heures. Il faudra attendre le Traité de Versailles en 1919 pour qu'un article signé par Clemenceau, Wilson et Lloyd George fixe l'adoption de la journée de 8 heures comme but.

Dès lors, les manifestations porteront sur d'autres revendications (congés payés, semaine de 40 heures et conventions collectives avec le Front Populaire en 1936).

Le régime de Vichy en 1941, à l'initiative de Belin, ex dirigeant de la CGT reconverti en secrétaire d'Etat de Pétain, transformera la journée de luttes en « Fête du travail et de la concorde nationale » et ce n'est qu'en 1947 que ce jour sera chômé et payé. Notons aussi que les manifestations du 1^{er} Mai seront interdites dès 1954 à Paris et durant les 8 années de la Guerre d'Algérie. Il faudra attendre 1968 pour revoir un cortège parisien un 1^{er} Mai. Quant au muguet...c'est une autre histoire !

Alain Petit

(1) « Les martyrs de Chicago » : Auguste Spies ; Albert R. Parsons ; Adolphe Fischer ; Georg Engel ; Louis Lingg

Le Sel en vie

« Suite à l'article d'Alain, paru dans le n° 1 de Press'Citron, au sujet du Carrousel, il me semblait nécessaire de vous faire partager un autre vécu de cette association.

Petit historique : les SEL sont nés spontanément il y a 10 ans afin de lutter contre la précarité et de permettre à ceux qui ne disposaient pas de revenus monétaires suffisants de ne pas être totalement exclus et bien sûr de recréer un tissu social sur un plan local.

Les buts : en imaginant des échanges de biens et de services en contrepartie d'une monnaie virtuelle cela a permis d'élargir le système du troc. Des échanges multilatéraux sont ainsi possibles et peuvent s'inscrire dans la durée en ne mélangeant pas l'affect. Il y a l'envie de remettre l'homme au centre de l'économie. Il se retrouve acteur et non consommateur et assisté. Il doit alors trouver en lui ses propres richesses, qui dans notre système économique actuel ne sont pas mis en valeur étant non solvables, afin de les faire partager à d'autres. La monnaie (dans notre secteur 1 heure = 60 unités) est alors une monnaie associative, créée par l'échange et l'exercice d'une fonction humaine choisie et acceptée, contrairement à la monnaie utilisée dans l'économie capitaliste. Elle n'est pas un instrument d'accumulation privée, on ne peut pas dépasser 5000 unités sans l'avis du collectif.

Fonctionnement du secteur de Faux la Montagne : il y a 4 ans nous avons créé ce secteur avec une dizaine de personnes se connaissant, mais avec le temps le groupe s'est élargi à des gens d'horizons, d'âges et de milieux différents. Nous sommes maintenant une trentaine sur ce secteur qui s'est lui-même bien élargi. Des brassages réguliers d'individus entre les entrants et les sortants contribuent à la vie de ce groupe. Nous essayons donc de façon modeste mais motivée de créer une dynamique avant tout locale car il faut déjà agir devant sa porte. Tout le monde ne participe pas de manière égale suivant les occupations et motivations de chacun mais tous expriment leur soutien et leur désir de voir le SEL perdurer.

Nous avons une rencontre tous les 2 mois, regroupant de 8 à 20 participants, pour mutualiser nos échanges et programmer des chantiers collectifs qui ont lieu 1 ou 2 fois par mois. Dans ces chantiers nous sommes entre 4 et 20 participants selon les besoins. Cela va du débroussaillage à l'élaboration d'un abri. Ces chantiers sont une des activités motrices du SEL qui allient le travail en commun et le plaisir de l'échange.

Nous organisons 2 ou 3 B.L.E. (bourses locale d'échanges) par an et 1 ou 2 autres manifestations festives ouvertes à tous, et bien sûr il y a des échanges individuels (environ 25 échanges par an en moyenne par personne).

Le Carrousel est donc bien vivant et cherche à fonctionner le plus possible en démocratie participative. Il a encore besoin d'évoluer mais il a au moins le mérite de réunir des individus soucieux d'agir pour un monde plus solidaire et responsable. »

Chantal

membre du collectif d'administration créé en janvier 2004 composé de 13 membres, chargée de la communication

LE SEL BEC

Un SEL se développe dans l'Est de la Creuse (de Bous-sac à Auzances), c'est le Sel-Bec, basé à Chambon sur Voueize. Pour toute information sur les dates de rencontre, contacter Henri au 05 55 82 11 68.

Casqués et bardés, les motards en Colère débarquent en Creuse...



La Fédération des motards en colère va s'implanter en Creuse. Depuis 25 ans, ces coléreux, bien sages, font trembler les costards-cravatés, dans l'ombre de leurs cabinets feutrés... Notre envoyé les a rencontrés. Témoignage sur cette histoire méconnue du grand public... Bienvenue(s) en Creuse !

« **Apr**ès l'échec de la révolte de mai 68, le pouvoir a décidé de surveiller plus étroitement la jeunesse... Déçus par les vieilles organisations populaires, qui n'ont rien compris à ce mouvement de fond de la société, les jeunes s'auto-organisent lors de gigantesques concentrations pirates où rock, moto et solidarité forment les piliers de cette nouvelle culture underground... C'est lors de cette fantastique rupture avec le vieux monde que surgit la FFMC en 1980...

Solitaires, solidaires

A cette époque lointaine, les vieux débris de la morale gaullo-giscardopétainiste, alliés aux assurances-requins réunies, voulurent écraser ces sauvageons rescapés de l'après-68... Tous ces jeunes avec

leurs grosses motos et leurs peace and love dans le dos, semaient la terreur chez tous les réacs... Il suffisait de les taxer un max pour enrayer la désobéissance sociale galopante, se disaient nos distingués politico-économistes, toujours en place 25 ans après...

Manque de bol (d'or) pour ces empâtés, le motard, par tendance et nécessité seul, se regroupe parfois avec ses potes pour discuter autour de pots, et ce en échappement libre... Et c'est en deux-temps, quatre-temps et trois bras d'honneur que la nouvelle se répandit sur le bitume : la vignette, nient !

Dépasant les vieilles querelles de clans, bouleversant les mentalités bien étiquetées et répertoriées, les milliers de motards individualistes incontrôlables se regroupèrent pour combattre le racket de l'État...

Voilà comment le mouvement des motards en colère est né en cette année 1980...

Autogestion, révolution

Du grandiose dans toute la France en cette fin de règne de la droite ! Les motards autogérés fleurissent et organisent dans les villes des manifestations hautes en sons et lumières, à la grande joie de la population et au grand désappointement des forces de « l'ordre », dépassées par la non-violence les événements...



Une année pour se regrouper, bloquer les péages d'autoroutes, assiéger les perceptions, les permanen-

Anticonstitutionnellement

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen 26/08/1789 (Article II)

« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. »

Constitution de la République du 4/10/58 (Article II)

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

(Suite page 8)

8 – Hors la loi du marché

(Suite de la page 7)

ces des élus, se fédérer à la FFMC, organiser une manif monstre à l'Assemblée nationale (photo), histoire d'interpeller les officiels, se prendre la tête entre potes, lancer un journal complètement artisanal «*Le Pavé dans la mare*»... et foncer poignée dans le coin vers d'autres aventures !

Utopie en marche

En 1981, à la suite de l'élection de Mitterrand, la vignette moto était abandonnée, mais la FFMC entraînait dans une nouvelle phase de son combat. Passé le temps de l'insurrection victorieuse, il s'agissait d'entrer dans la construction d'un véritable réseau de solidarité concrète. Après l'état raquetteur, il fallait maintenant s'attaquer aux requins assureurs, qui rançonnaient effrontément les jeunes...

Pour rouler en moto, c'est sûr, faut être assuré...et même si on est bien assuré dans ses bottes, jeune et chômeur, faut mieux être aussi assuré dans une compagnie d'assurance, because à 110 km/h, le sanglier de plein fouet ne pardonne pas, idem pour le camion du bâtiment (voir Coluche)... Bref, ces joyeux illuminés de motards décidèrent, hors la loi du marché des requins, de s'auto-assurer... Une mutuelle en quelque sorte, comme les autres... En fait, pas tout à fait, et c'est là que ça va se compliquer... jusqu'à nos jours !

Hobby or lobby ?

De Robin des bois, le motard de base se transforma en preux Chevalier de la Route, et partit dans sa quête du dieu Pognon pour créer sa mutuelle avec ses potes... D'abord prendre conseil chez les Anciens... Mais il y a 20 ans, on ne faisait pas confiance aux jeunes comme maintenant (ah, ah, ah !). Aussi est-ce avec beaucoup d'étonnement, d'ironie, de méfiance, de suspicion, de mépris, de peur, de rires, que ce projet fût accueilli (sauf exceptions, notées scrupuleusement dans le livre d'or de la FFMC). Heureusement le motard ôte quelquefois son heaume et retrouve une apparence normale d'ouvrier, anesthésiste, employée de mairie, chômeur, ingé-

nier informatique, opérateur de surface, cantinière, forain, avocate, etc... Et tout ça ça fait des dizaines de milliers de motard(e)s en colère qui roulent en pleine utopie partageuse dans cette année 1983.

Et leur mutuelle des motards, elles l'ont créée en quelques mois, après un fantastique Tour de France de la solidarité... Un maximum de blé ! Amassé à raison de 400 F. x 40000 sociétaires en colère. Car ils savent compter, ces bougres de sauvages ! Enfin en 83, le Mouvement des motards en colère entraînait dans la cour des grands... D'abord avec son journal *Le Pavé dans la Mare* qui, de campagnes en campagnes (contre les pouvoirs publics, les constructeurs, assureurs, racketteurs, pour



l'objection de conscience, contre le Paris-Dakar, pour Malek Oussekiné, contre le racisme, pour les phares blancs, contre les rails de sécurité, pour le rock et la bédé, contre les fachos casqués, pour notre pote Coluche massacré, contre le show business et l'abrutissement programmé, pour le plaisir et la formation, contre les gravillons et l'exclusion sociale, ça continue...) est aujourd'hui diffusé à plus de 100.000 exemplaires et s'appelle maintenant *Moto Magazine*. Toujours en 83, y'a eu la création officielle de la Mutuelle qui d'entrée de jeu a voulu assurer plein pot les jeunes marginaux, exclus du système mafieux...et alors là, c'est une histoire sans fin les copains ! A base de bastons, de pognon, de dé-

centralisation, d'histoires corses, d'indépendance, de tolérance, de formation, de justice, de démocratie... Mais vous inquiétez pas, maintenant qu'on est en Creuse, on va vous raconter tout ça...et en solidarité directe.

On the road again !

La veille des dernières élections, plusieurs centaines de motards ont manifesté à Limoges, dans le même état d'esprit qu'il y a 25 ans... Une vingtaine de motards creusois ont décidé de constituer l'antenne 23 de la FFMC. Si vous êtes intéressé(e)s, rendez-vous à l'appel le 18 juin prochain, à Sainte-Feyre (Centre de Loisirs). »

B.BULLIARD

La mort nucléaire, ça suffit !

Depuis cinquante ans, les pourris nantis nous ont menti..! Les radiations nucléaires, naturelles ou pas, ça tue.... En douceur, sans odeur, en profondeur et pour longtemps... Première victoire en Limousin avec l'arrêt de la Cour d'Appel de Limoges en mars dernier. La Cogéma est renvoyée devant le tribunal correctionnel pour y répondre des délits d'abandon de déchets radioactifs et de pollution des eaux. C'est un camouflet infligé à l'État.... Préparons-nous, la prochaine bataille va se dérouler devant le tribunal correctionnel de Limoges. Elle s'annonce acharnée....

Depuis les années soixante-dix, le combat est engagé, sans merci, contre le lobby économico-militaro-nucléaire. Un arrêt sans concession vient de confirmer les constats établis dès 1994 par le laboratoire de la CRIIRAD. Cet arrêt prononcé par la Chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de Limoges permet de dégager les éléments suivants : l'arrêt entérine le renvoi de la Cogéma devant le tribunal correctionnel de Limoges pour les **délits d'abandon de déchets radioactifs et de pollution des eaux** ayant nui à la valeur nutritionnelle du poisson. La cour d'Appel est également très sévère pour les services de contrôle de l'État. Non content de souligner l'incapacité de la DRIRE à relever les infractions, elle exclut que l'exploitant puisse se prévaloir de cette défaillance pour échapper à la Justice. Extraits : "Le fait (...) que ces dépassements [des normes] n'aient pas donné lieu à l'établissement de procès-verbaux d'infraction par la DRIRE ne signifie pas qu'ils sont conformes aux prescriptions, mais plutôt que cette dernière n'a pas exercé son pouvoir de contrôle de manière complète."; "Outre le fait que les normes de rejet n'ont pas été respectées, l'inertie de la DRIRE, autorité de contrôle des bonnes conditions d'exploitation, ne saurait excuser les négligences avérées de l'exploitant et exonérer la Cogéma de sa responsabilité pénale."

La Cour d'Appel n'épargne pas non plus la Cogéma, "ses modes de gestion non réglementaires des déchets radioactifs", "ses défaillances avérées" dans le respect des conditions d'exploitation fixées par l'administration, "sa négligence fautive" du fait de l'utilisation de moyens techniques "rudimentaires" pour prévenir la dissémination des substances radioactives. Outre ces constats accablants, les magistrats pointent également la **mauvaise foi** de l'exploitant qui a commencé par soutenir -contre toute évidence- que les concentrations de radioactivité étaient dues à des phénomènes naturels et non à ses activités, l'**intentionnalité des délits**, la Cogéma ayant eu "connaissance des nombreux rapports" qui mettent en cause sa gestion et n'ayant "rien fait pour l'améliorer". L'arrêt souligne en outre que tout cela est le fait "d'une société industrielle d'envergure mondiale (...) dont l'importante communication publicitaire est presque exclusivement concentrée sur le thème de la protection de l'environnement".

L'arrêt se conclut sur l'attachement des magistrats au principe du *pollueur payeur* : "La réalisation de ces diverses infractions a permis à la société Cogéma de réaliser des économies sur les coûts d'exploitation du site". Par consé-



quent, "il apparaît socialement normal que le coût environnemental de cette activité ancienne ne soit pas supporté par les habitants du Limousin" d'autant que "La Cogéma a réalisé d'importants profits avec l'exploitation du minerai d'uranium."

Cette décision sans précédent récompense les efforts produits pendant plus de 10 ans par les associations et la CRIIRAD afin de faire reconnaître les pollutions générées par les activités minières de la Cogéma.

En France, l'État est depuis l'origine partie prenante du développement des activités nucléaires. Cette situation a des effets pervers que la CRIIRAD a démontré dans le cadre des études consacrées depuis 1990 aux sites miniers français (cf. *études des mines et usines d'extraction de l'uranium de Vendée, Haute-Vienne, Loire et Hérault*). Il s'agit notamment de : la tolérance de l'administration vis-à-vis des infractions commises par l'exploitant ; l'insuffisance des outils juridiques permettant de sanctionner les infractions. Les dispositions réglementaires ayant avant tout été conçues pour assurer le dévelop-

pement de l'extraction de l'uranium, activité considérée après la deuxième guerre mondiale comme une priorité nationale (élaboration de l'armement nucléaire, puis alimentation en combustible du parc électronucléaire). La préservation de la santé des mineurs et de la qualité de l'environnement devait composer avec cette priorité...

C'est ce contexte de **5 décennies d'impunité** qu'il faut bien avoir à l'esprit pour comprendre le caractère révolutionnaire des décisions qui ont été prises à Limoges. Une tradition bien établie conduisait à rechercher la moindre lacune, la moindre incohérence, même apparente, pour abandonner les poursuites et dégager la responsabilité de l'exploitant. Dans le présent dossier, les magistrats ont au contraire veillé à mettre en cohérence l'ensemble des textes législatifs et réglementaires existants et à donner tout leur sens aux différentes prescriptions en les remettant au service des intérêts qu'elles sont censées défendre : la protection contre les dangers des rayonnements ionisants et la préservation de l'environnement. Après des décennies de quasi non droit, le travail sans précédent du magistrat instructeur et de la Cour d'Appel fera jurisprudence.

La CRIIRAD salue également le travail de "Sources et rivières du Limousin", association engagée dans un combat que beaucoup pensaient perdu d'avance. Son obstination oblige aujourd'hui le puissant groupe Aréva à rendre compte à la Justice des pollutions que ses activités minières ont générées. C'est, là encore, un signal d'espoir pour bien d'autres associations, collectivités ou simples particuliers confrontés à l'impact radiologique des sites minières.

De son côté, la CRIIRAD continuera à suivre ce dossier de très près et à apporter son appui scientifique aux associations locales. Les enjeux économiques et juridiques de cette affaire sont en effet considérables. Il s'agit de savoir si la Cogéma va être autorisée à se retirer en laissant l'héritage radioactif à la charge des habitants et de leurs descendants ou si elle va devoir assumer ses responsabilités en tant que producteur des déchets et responsable des pollutions.

La bataille qui va se dérouler devant le tribunal correctionnel de Limoges sera acharnée.

Creuse : les exclus du haut débit...

Internet haut-débit en Limousin, ou la réduction de la fracture à la sauce libérale. Depuis quelques années, le Conseil régional, et les Conseils généraux des 3 départements se sont penchés sur le problème du haut-débit et des difficultés rencontrées en milieu rural.

Un syndicat mixte du nom de Dorsal a été créé. Il a été chargé dans un premier temps de faire une étude des besoins et des moyens à mettre en œuvre pour la couverture du territoire limousin. Et dans un deuxième temps d'en assurer la réalisation.

L'introduction était prometteuse... En voici quelques extraits, tiré d'un dossier de presse disponible sur Internet : <http://www.dorsal.unilim.fr>

"Quels sont les besoins, présents et futurs, des Limousins en matière de services et d'offres haut débit? Comment y répondre avec justesse ?

Pourquoi s'atteler à un projet relevant théoriquement d'opérateurs privés ?

C'est en voulant répondre à ces questions que les acteurs publics de la région Limousin ont pris en main leur avenir « numérique »...

Les TIC (Technologies de l'information et de la communication) se situent au confluent de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel... Il est désormais plus que vital pour tout un chacun d'accrocher le bon wagon sous peine de voir se creuser une véritable « fracture numérique » entre le citoyen, l'entreprise ou l'administration d'une part, et le monde qui les entoure d'autre part.

...Les connexions Internet à bas débit et à moyens débits sont aujourd'hui frappées d'obsolescence de par la nature et la taille des données échangées sur la toile (photos, vidéos, sons...). ... Seul le haut débit est à même de satis-

faire les besoins des entreprises comme des particuliers."

L'étude, rendue en décembre 2003, affirme aussi qu'il s'agit d'un **service public**, et que, en tant que tel, il obéit au principe d'égalité des usagers, de continuité du service, etc.. Elle a établi également une carte de la région avec des



zones prioritaires, et des zones "blanches" dont on ne dit pas grand-chose.

Et puis tout continue de se gâter, maintenant, à l'heure de passer à la réalisation. En effet, Dorsal a décidé de déléguer le service public relatif à la réalisation et à la gestion d'infrastructures de télécommunications en Limousin à une société privée -à terme sorte "d'opérateur d'opérateurs"- sous contrat avec la Région.

La concession sera sur une durée de 20 ou 25 ans. L'appel à candidature et l'ossature du cahier des charges se trouve également sur le site cité plus haut.

A partir de là, fini le rêve : on regarde la carte "du minimum de couverture fin 2006" (pourquoi pas plus tard encore!), et on s'aperçoit qu'il s'agit de moins de 30% des communes de la région (15% seulement en Creuse) soit 40 % du

territoire, et concerne 76 % de la population.

En regardant la carte des zones prioritaires, on voit que ce sont à 90 % les zones urbanisées ! Celles-ci auraient certainement été équipées avec des liaisons haut-débit ADSL par France-Télécom dans le délai prévu. Vu que France-télécom (qui est loin d'être une entreprise philanthrope et pour qui la connexion haut débit n'est pas une obligation de service public) déclarait dans une conférence de presse, en juin 2003 que "plus de 3 millions de clients seront raccordés à l'ADSL fin 2003 et que plus de 90% de la population bénéficiera d'une couverture ADSL dès 2005"

Au rythme où vont les choses, l'équipement en haut débit des zones prioritaires sera déjà à moitié fait quand l'entreprise concessionnaire commencera à travailler...

Le service public peut-il s'adresser à la majorité et non à la totalité de la population ?

Qui va pouvoir obliger une entreprise privée à en faire plus que le minimum demandé ? Et depuis quand peut-on exclure aussi délibérément 24 % de la population et 60 % du territoire après avoir déclaré qu'il s'agissait de service public ?

Les communes restées en "zones blanches" (non prioritaires) pourront, après 2006, "négocier" avec le concessionnaire... Qui verra dans quelles conditions la connexion haut débit est possible ? De qui se moque-t-on ?

Quelle négociation peut il y avoir entre une commune isolée en pleine campagne et une boîte privée? Comment peut-on assurer que des dispositions contractuelles entre l'entreprise retenue et le syndicat mixte Dorsal permettront d'assurer le service et sa pérennité sur la totalité du territoire limousin comme il était dit au départ ?

L'entreprise se rémunérant directement sur les usagers, par la perception d'un prix correspondant au service rendu, quel contrôle pourront avoir les organismes publics sur les coûts réels ?

Ami(e)s des campagnes reculées, il va falloir faire répondre tous ces spécialistes ! Auxquels il ne manque finalement que le bon sens. S'ils n'y prennent garde, nos signaux de fumée risquent d'obscurcir le ciel de leurs satellites...

Marie-Ange Camus

Liste des communes de Creuse prévues dans l'étude de Dorsal pour être, théoriquement, équipées d'ici fin 2006 :

Ahun, Ajain, Aubusson, Auzances, Bénévent-l'Abbaye, Bourganeuf, Boussac, La Brionne, Bussière-Dunoise, Chambon-sur-Vouze, La Chapelle Taillefert, Chatelus Malvaleix, Cheniers, La Courtine, Crocq, Dun-le-Palestel, Évaux-les-Bains, Felletin, Gartempe, Glenic, Gouzou, Le Grand bourg, Guéret, Montaigut-le-blanc, Parsac, Royère de Vassivière, La Saurière, Savennes, La Souterraine, Saint-Agnant-de-Versillat, Saint-Christophe, Sainte-Feyre, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guérétois, Saint-Maurice-La-Souterraine, Saint-Sylvain Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche.

Département	Corrèze	Creuse	Hte Vienne	Région
Communes	286	260	201	746
Équipées fin 2006	90 (31%)	40 (15%)	80 (39%)	210 (28%)

Nous sommes tous des délinquants ?

LETTRE OUVERTE A LA POPULATION CGT - FSU - SUD - Syndicat de la Magistrature - SNMPMI (Syndicat National des Médecins de PMI) - Union Syndicale G10 Solidaires - CNT - Coordination des Etudiants du Travail Social - Collectifs de Prévention spécialisée -AC ! - Ligue des Droits de l'Homme - APEIS - CFDT Cheminots - Collectif Informatique Fichiers et Citoyenneté - Collectif des formateurs en travail social - CPO (Conférence Permanente des Organisations professionnelles)-7-8-9 vers les États généraux du social.

Cette société là, on n'en veut pas !

Nous, professionnels du social, de santé, de l'éducation et de la justice, animateurs, étudiants, formateurs en travail social et enseignants... nous nous mobilisons contre le projet de loi dit « prévention de la délinquance ». L'ensemble de la population est concerné ! Pourquoi ?

Ce projet de loi participe à la construction d'une société basée sur l'exclusion, le contrôle et la répression. Le texte contraint entre autre, ces pro-

fessionnels à signaler aux maires « toutes personnes présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles ». Il oblige donc à rendre publiques des informations confidentielles reçues dans un cadre professionnel fondé sur une relation de confiance.

Les personnes dénoncées pourraient être : Un enfant s'absente souvent de l'école. Nous devons le dénoncer au maire et les parents seront convoqués afin de suivre un stage de parentalité et devront payer une amende de 750 euros. Est-ce la solution ?

Une personne perdant son travail, ou malade, ou se trouvant en situation de séparation, une famille ayant des difficultés financières, un élève en situation d'échec scolaire...

Ces situations font-elles de nous des coupables ?

Notre société est de plus en plus ultra libérale. Les richesses ne profitent qu'aux riches. La protection sociale (sécurité sociale, assedic, CAF, retraite, santé) basé sur la solidarité et le partage, est mise à mal. En conséquence, un grand nombre de personnes basculent dans la pauvreté et l'exclusion. Le projet fait de chacun d'entre nous un délinquant potentiel.

Nous ne pouvons pas laisser passer un tel projet de loi aussi liberticide et anti démocratique, bafouant tout le travail éducatif et de prévention. Nos professions sont fondées sur une relation de confiance sans jugement dans laquelle l'individu n'est pas suspecté, mais au contraire respecté.

Résistons ensemble pour une société où liberté, égalité et solidarité ne seront pas que des mots.

Le Collectif Unitaire National

Comités de défense des hôpitaux de proximité

Lutter contre l'émergence de déserts sanitaires et pour la défense des services de santé de proximité demande désormais une organisation nationale.

Des statuts sont en préparation avec différents comités volontaires. Les objectifs de la coordination se précisent aujourd'hui autour des axes suivants : organisation d'une défense juridique globale, étude et décryptage des mécanismes d'action des ARH, intensification et globalisation des actions (lobbying), aide aux comités en difficulté (ou découragés), médiatisation collective plutôt qu'individuelle, liens avec les autres luttes du secteur de la santé (assurance maladie).

Sources : Comité Sainte Affrique(Aveyron)

ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS DE LA COMBRAILLE

Le Collectif d'Evaux les Bains et de Chambon sur Voueize vient de se constituer en association.

L'association est ouverte à tous ceux qui veulent défendre les services publics, elle souhaite s'étendre à l'ensemble du secteur Combraille et travailler en réseau avec les Collectifs existants, les organisations syndicales, les associations, pour défendre et développer le tissu social et économique des cantons ruraux, menacé par les annonces de suppressions de bureaux de poste, de perceptions, d'écoles, de différents services... Mesures annoncées pour satisfaire aux exigences d'une économie Européenne libérale.

La cotisation annuelle individuelle est fixée à 10 euros et à 30 euros pour les associations, syndicats, collectifs etc. Contact : Bruno Noble (05 55 65 67 58)



Tous ceux qui sont intéressés pour approfondir la réflexion sur la thématique "**Travailler autrement dans une nouvelle relation femme-homme**", particulièrement en essayant de faire émerger des propositions d'action, de coordination, etc., sont invités à une rencontre le **Samedi 15 mai au Villard (Plateaux limousins) commune de Royère de Vassivière.**

Rendez-vous à midi pour casser la croûte ensemble, début de la réunion vers 14h. En fin d'après-midi ou en soirée il est prévu de projeter un film. Hébergement possible sur place.

Contact : Patrick Faure 05 55 62 46 31

LES BONS PLANS DE PRESS'CITRON

Dans ces lieux sympas, on diffuse du Press'Citron !
Et l'ambiance est chaudement recommandée par l'équipe :

Royère, l'Atelier 23 vous accueille tous les jours

Au programme : week-end 8-9 Mai, à partir De 15h Édition et BD indépendantes –Atelier fanzine, conférence, projection, exposition avec les éditions FLBLB, **Samedi 8 Mai, 21h30, Concert Blues rock -Pile Driver, Mardi 18 Mai, 21h, Projection Magazine (52 min) Télé Millevaches. Samedi 28 Mai, 21h30 Concert Blues -Marc Lelang, Samedi 5 Juin, 21h30, Concert Chanson, reprises -Les Frères Z, Samedi 12 Juin, 21h30 Concert Chanson -Kandide, Mardi 15 Juin, 21h, Projection Magazine (52 min) Télé Millevaches.**

Sardent, chez Michel, vous pourrez peut-être discuter, selon affinités, avec les tontons zingueurs de Press'Citron...

Guéret, les Belles Images, du beau, du bon, du bouquin !

Vous aussi, diffusez Press'Citron dans les lieux branchés !

Envoyez-nous vos adresses pour compléter la liste pour le numéro 3...

**Concert antiraciste, Samedi 8 mai à Sainte-Feyre
Les Travailleurs de la nuit, Usual suspects, The Finguer,
Hors contrôle...**

"Pas d'OGM dans ma commune" (suite)

Le collectif creusois "Pas d'OGM dans ma commune" a réuni une quinzaine d'arrêtés municipaux interdisant la culture des OGM en plein champs. Ceux-ci seront remis en préfecture de Guéret le jeudi 6 mai à 18h. Tout le monde est concerné et la population est invitée à se joindre au collectif pour cette démarche.

Tour de France pour sortir du nucléaire

Organisé par le réseau "Sortir du Nucléaire", le départ a été donné le samedi 24 avril. Une pétition européenne "Un million d'européens demandent la sortie du nucléaire" vient également d'être lancée. Le Tour se déroulera du 24 avril au 23 mai avec une manifestation finale le samedi 22 mai à Rouen, près du site de Penly, principal candidat pour recevoir l'EPR. L'étape la plus proche de Creuse est celle de la Vienne à Civaux / Poitiers, le jeudi 13 mai. Rendez-vous 11h à Civaux, pique-nique devant la centrale nucléaire, puis à 17h 30 rassemblement au centre ville de Poitiers.

NOUS AVONS REÇU DEUX NOUVEAUX JOURNAUX LIBERTAIRES

La Chatte Noire Taquine, journal de la CNT 19, n°0 premier trimestre 2004. Un encart de 2 pages donne de façon très complète quelques conseils pour faire du syndicalisme en tant qu'intérimaire.
Adresse : CNT 19, BP 536 19015 Tulle Cedex.

La Noire Atlantique, journal édité par **Convergence libertaire**, n°2 février 2004. Journal à prix libre paraissant tous les 2 mois. Beaucoup d'infos locales : Lutte des sans papiers à Nantes et St Nazaire; politique municipale de gôche de la mairie de Nantes; Vigilance contre les actions des anti-ivg. Adresse : Noire-Atlantique c/o CITE, BP 131, 44403 Rezé Cedex. Noire-atlantique@no-log.org.

ANARCHIE

I

Si m Do
 Quand je pense à tout ce temps perdu
 Si m Do
 Tes drapeaux que l'on traîne dans les rues
 Sol Ré
 A ceux qui voudraient nier ta présence
 Sol Do
 A ceux qui voudraient comprendre tes silences

II

J'aimerais pouvoir chanter plus fort
 Ne plus douter, ai-je raison ou bien tort ?
 Car il faudrait enfin dire
 Qu'aucun pouvoir n'a raison d'être
 Et que l'on peut très bien vivre
 Tous ensemble sans dieux ni maîtres
 Pont :

Mi m Ré
 Enfin vivre en parallèle
 Mi m Do
 Comme un oiseau, avoir des ailes
 Sol Ré
 Abolir tous les gouvernements
 Do

Refrain

Mi m Sol La Do
 Non, tu n'es pas le désordre
 Mi m Sol La Do
 ANARCHIE, un chemin sans bornes
 Mi m Sol La Do
 Non, tu n'es pas le bordel
 Mi m Sol La Do
 ANARCHIE, tu es bien la plus belle...

III

Bien sûr, je sais, tu fais peur
 Aux égoïstes et aux sans-cœur
 A ceux qui ne veulent pas partager
 Aux amoureux de la propriété privée.

IV

Mais pour qu'on soit vraiment nous-mêmes
 Afin de retrouver un sens
 Pas forcément le même
 Que celui où l'on nous enferme...

Pont et refrain ad libitum

Écrit et composé par Alayn Dropsy
 À reprendre en chœur

Press'Citron s'adresse à tous ceux et celles qui luttent contre la falsification de l'information et la diffusion généralisée de l'idéologie libérale. C'est un journal indépendant et libertaire qui s'interdit toute exclusivité et tout prosélytisme en faveur de telle organisation syndicale ou politique. Sur cette base nous publierons toutes les informations que vous nous ferez parvenir.

Rédaction : Bernard Bulliard, Marie-Ange Camus, Alayn Dropsy, Patrick Faure, Francis Laveix, Alain Petit.

Contacts rédaction : bernard.bulliard@tiscali.fr

Conception-édition-réalisation-coordination : Cerc-BB23

Press'Citron : 7 les Chambons St. Martial-le-Mont 23150